



FRAB NOUVELLE-AQUITAINE

N°2
DÉCEMBRE 2016

WWW.PENSER-BIO.FR
WWW.BIO-AQUITAINE.COM

territoires BIOLOGIQUES

LE MAGAZINE RÉGIONAL DU RÉSEAU BIO DE NOUVELLE-AQUITAINE

P.5 **DOSSIER SPÉCIAL**

LA BIO ET L'EMPLOI

P. 13 **NOTRE CANTINE À L'HEURE DE LA BIO**

20% DE BIO DANS LES CANTINES

ON LES A !

2017 ANNÉE DE LA BIO EN NOUVELLE-AQUITAINE ?

Nous commençons cette année par la lecture des chiffres de fermes en conversion vers l'agriculture biologique et les surfaces correspondantes pour 2016. Nous nous félicitons de ces résultats.

Quasiment 700 fermes sur 40 000 ha ont entamé la transition agricole tant attendue par les citoyens de notre région.

C'est bien la preuve que lorsqu'il y a cohérence de la politique publique, solidarité des acteurs engagés sur des objectifs communs, moyens à la hauteur des attentes sociétales, notre région est à même de répondre présente face aux défis de cette mandature et de trouver dans l'agriculture biologique une des réponses aux questions cruciales de l'avenir de l'agriculture.

Nous sommes fiers de vous présenter ce panorama sur l'emploi et l'agriculture biologique qui confirme ce que l'on savait déjà : la pratique de l'agriculture biologique est la plus pourvoyeuse d'emploi, mais, en plus, ces emplois sont non délocalisables, car liés à la pratique des territoires. Majoritairement salariés, ils sont les témoins de la dynamique de notre agriculture.

Chaque euro investi dans le développement de l'agriculture biologique a un effet dynamisant qui suit le nombre de fermes converties, les activités nouvelles ou croissantes dans la transformation et la distribution.

Alors si on ajoute à ces chiffres ceux de l'impact de nos pratiques sur la qualité de l'eau, de l'air, la fertilité des sols, que l'Institut Technique de l'Agriculture Biologique a commencé à chiffrer, à la demande du ministre Le Foll, nous voyons que nous avons tous les atouts en Nouvelle-Aquitaine pour réussir cette nécessaire transition agricole.

La FRAB Nouvelle-Aquitaine et ses partenaires, ont participé aux vœux exprimés par le président Alain Rousset, le 16 Janvier à Bordeaux : faire sortir l'agriculture de la dépendance aux pesticides.

C'est un chemin que nous devons suivre ensemble, pour l'intérêt du bien commun.

Les adhérents et salariés de la FRAB Nouvelle-Aquitaine y feront leur part !

Bonne année BIO 2017 !

DOMINIQUE MARION
PRÉSIDENT DE LA FRAB
NOUVELLE-AQUITAINE



La FRAB Nouvelle-Aquitaine (Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique de la Nouvelle-Aquitaine) accompagne les collectivités dans leurs projets de développement des territoires en apportant son expertise sur l'agriculture biologique du champs à l'assiette.

Des outils concrets et des exemples d'expériences réussies sont mises à disposition et des conseillers "territoires" sont là pour accompagner les collectivités à chaque étape de leur projet bio.

Retrouvez les étapes pour réussir votre projet en dernière page de ce numéro.



Pour en savoir plus sur la FRAB Nouvelle-Aquitaine :
05 56 81 37 70 - INFO@BIO-NOUVELLE-AQUITAINE.COM

Ou contactez l'association de votre département :

- ✓ CHARENTE : MAB 16 - 05 45 63 00 59
- ✓ CHARENTE-MARITIME : GAB 17 - 05 46 32 09 68
- ✓ CORRÈZE : Agrobio 19 - 05 55 26 07 99
- ✓ CREUSE : GAB Creuse - 05 55 65 01 40
- ✓ DORDOGNE : AgroBio Périgord - 05 53 35 88 18
- ✓ GIRONDE : Agrobio Gironde - 05 56 40 92 02
- ✓ LANDES : CIVAM Bio des Landes - 05 58 98 71 92
- ✓ LOT ET GARONNE : Agrobio 47 - 05 53 41 75 03
- ✓ PYRÉNÉES ATLANTIQUES : BLE - 05 59 37 25 45
- ✓ DEUX-SÈVRES : Agrobio Deux-Sèvres - 05 49 63 23 92
- ✓ VIENNE : Vienne AgroBio - 05 49 44 75 53
- ✓ HAUTE-VIENNE : Agrobio 87 - 05 55 53 36 18

sommaire

LES ACTUS DE LA BIO.....	2
DU CÔTÉ DES INNOVATIONS.....	4
DOSSIER SPÉCIAL.....	5
NOTRE CANTINE À L'HEURE DU BIO.....	13
ZOOM SUR UN TERRITOIRE.....	16



LES VERTUS ÉCONOMIQUES DE L'AGRICULTURE BIO CHIFFRÉES

Le 25 novembre dernier a été remise au ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Stéphane Le Foll, une étude réalisée conjointement par l'Institut technique de l'agriculture biologique (Itab) et l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) sur les externalités positives de l'agriculture biologique. Cette étude chiffre les effets environnementaux mais aussi économiques de la non-utilisation de pesticides de synthèse, la faible utilisation d'antibiotiques ou la création d'emplois liés à l'agriculture biologique. Quelques exemples :

Économies liées aux moindres pollutions de l'eau - de 20 à 46 euros par hectare en zone de grandes cultures,
Économies liées au recours à davantage de personnel - de 10 à 37 euros par hectare pour un chômeur.

A contrario, le coût des cancers liés au seul usage des pesticides est quant à lui compris entre 52 et 262 euros par hectare et par an.

Pour en savoir plus : <http://agriculture.gouv.fr/agriculture-biologique-un-rapport-presente-par-litab-effectue-une-premiere-evaluation-de-ses>

MANGER BIO ET LOCAL, C'EST L'IDÉAL

AGROBIO 47 A ORGANISÉ UN SALON PROFESSIONNEL

Dans le cadre de la campagne nationale MANGER BIO ET LOCAL C'EST L'IDÉAL, Agrobio 47 a organisé le 2^{ème} salon professionnel « ACHETER BIO ET LOCAL », le 19 septembre dernier, au MIN d'Agen.

Sur site, les producteurs bio ont présenté leurs fermes et produits à un public d'acheteurs professionnels publics ou privés (restaurateurs, cantines scolaires, épiceries, GMS, transformateurs, ...). Ce fut l'occasion de nouer de nombreux contacts commerciaux en peu de temps.

Près de 80 visiteurs étaient présents à ce salon professionnel des « circuits courts bio ». Ce rendez-vous sera renouvelé en 2017 (date à venir).

TOUT SAVOIR SUR LA TRANSITION AGRICOLE DES TERRITOIRES

Les collectivités locales, qu'elles portent des projets d'urbanisme, de développement économique, alimentaires, ou de protection des ressources naturelles, sont très souvent confrontées aux enjeux agricoles territoriaux. Le développement agricole, et plus particulièrement celui de l'agriculture biologique, constitue alors souvent une partie de la stratégie de développement des collectivités. La Fédération Nationale d'Agriculture Biologique a organisé les 19 et 20 janvier 2017, un séminaire national sur la transition agricole des territoires à Paris. Ces deux journées ont permis aux participants d'échanger et d'appréhender des outils, méthodologies et leviers pour accompagner la transition agricole des territoires. Au menu : préserver et mobiliser le foncier agricole, dispositifs de protection d'usage des sols, PAC 2020, marges de manœuvre pour les collectivités dans le développement agricole et agroalimentaire, la transition agricole participative...

Une formation sur le même sujet se tiendra en Nouvelle-Aquitaine les 27 et 28 mars à Poitiers.

Pour en savoir plus : <http://www.eauetbio.org/evenements/seminaire-janv-17-transition-agricole-territoires/>

LES PESTICIDES INTERDITS

DANS LES ESPACES VERTS EN 2017 ET LES JARDINS EN 2019

A partir du 1^{er} janvier 2017, l'État, les collectivités locales et les établissements publics n'ont plus le droit d'utiliser des pesticides pour l'entretien des espaces verts, des promenades, des forêts et des voiries.

La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1^{er} janvier 2019.

Les produits de biocontrôle, qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique peuvent être utilisés.

Vous n'avez pas anticipé les changements ? La FRAB Nouvelle-Aquitaine vous accompagne.



LES CITOYENS SE MOBILISENT, LES ÉLUS S'ENGAGENT

La FNAB, dont la FRAB Nouvelle-Aquitaine fait partie, a lancé avec ses partenaires la campagne « Pacte bio 2017 » pour encourager nos élus à s'engager pour une agriculture et une alimentation biologiques. La bio a des impacts sur l'économie, l'emploi, l'agriculture, l'alimentation, la santé et l'environnement... Êtes-vous un élu ? Vous pouvez en savoir plus sur le pacte bio 2017 sur le document joint à la fin de ce numéro de Territoires BioLogiques ou sur www.pactebio2017.com



du côté des innovations

PAIN BIO LOTÉGARONNÉ LE GRAIN D'ICI, LE PAIN AUSSI

LES PRODUCTEURS ET ARTISANS BOULANGERS SE SONT ORGANISÉS POUR PROPOSER UN PAIN BIO ET LOCAL EN LOT ET GARONNE, UNE INITIATIVE PRIMÉE.



“Je suis très satisfait de pouvoir proposer un pain du Lot et Garonne. Cette production locale intéresse aussi les consommateurs car la clientèle augmente au fur et à mesure”. Le mot d'Alain Gastou boulanger à Agen.

Quelques paysans meuniers du département souhaitaient que leur farine bio soit commercialisée dans le département où elle était produite afin de développer les circuits courts et que les lot-et-garonnais puissent savourer un pain bio et local.

Les paysans meuniers ont d'abord créé "l'association des paysans meuniers". Par ailleurs, le département du Lot-et-Garonne étant favorable au développement de clusters sur le territoire, a soutenu la création d'un «Cluster Pain Bio» rassemblant : EARL de Nicoy (paysan meunier), Le Chaudron magique (paysan meunier), Charles Poilly (producteur de blé), Jacques Baboulène (producteur), Gervais Laurent (boulangier), SARL "Les Coquelicots" (boulangier), Alain Gastou (boulangier) Olivier Martin (boulangier), un centre de recherche, de transfert de technologie et/ou d'expérimentation (CETAB), et un centre de formation (chambre de métiers et de l'artisanat de Lot-et-Garonne). L'objectif des clusters est de créer un écosystème départemental et favoriser le développement des entreprises. Un cluster accélère l'innovation, la montée en gamme des productions. Agrobio 47 est pleinement associé au projet du cluster "Pain bio local ». Le cluster a pu travailler à l'élaboration d'itinéraires techniques concernant la production de blé, de recettes de pain bio et à l'élaboration de chartes meunières et boulangères stipulant les engagements à suivre par les acteurs (paysans meuniers et boulangers) souhaitant rejoindre la démarche. Des outils de communication ont également été conçus afin de promouvoir ce nouveau produit disponible dans les boulangeries lot-et-garonnaises (affiches, flyers, sachet d'emballage pour le pain...)

Qu'est-ce que le « Lotégaronné » ? Un pain bio qui garantit :

- ✓ Des céréales bio produites sur des fermes certifiées en agriculture biologique dans le département du Lot-et-Garonne,
- ✓ Une mouture du grain effectuée sur la ferme avec un moulin à meule de pierre par les paysans meuniers,
- ✓ Un pain entièrement façonné artisanalement dans sa boulangerie.

MARIE-LAURE DEVANT
COORDINATRICE D'AGROBIO 47
mldevant@agrobio47.fr



L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE UN SECTEUR CRÉATEUR D'EMPLOIS

Selon les chiffres de l'Agence bio, les fermes bio génèrent près de 69 000 emplois dans les zones rurales, soit 7% des emplois agricoles français. À ces emplois sauvegardés ou créés dans les fermes bio s'ajoutent ceux qui sont liés aux activités de transformation et de distribution. Au total, les emplois directement liés à l'activité biologique ont été estimés à près de 100 000 équivalents temps plein en France en 2015.

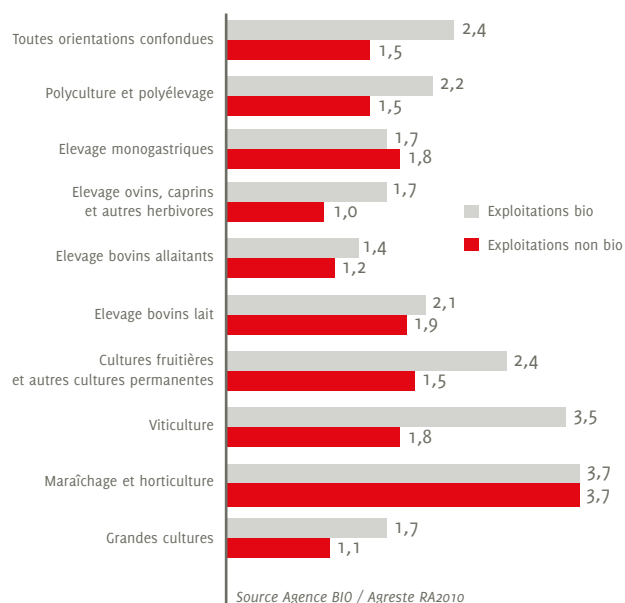
Ce fort développement des emplois des filières bio contribue au maillage des activités et des territoires. Outre les bénéfices pour l'environnement et le bien-être animal, les filières bio apportent une valeur ajoutée importante à la vie économique et sociale.

59 % D'EMPLOIS EN PLUS DANS LES EXPLOITATIONS BIO

L'agriculture biologique génère sur les fermes de l'ordre de 60 % de main d'œuvre supplémentaire par rapport à l'agriculture conventionnelle. En effet, la part élevée de la transformation à la ferme, de la commercialisation en circuits courts dans les filières bio, ainsi que le fort développement des conversions en viticulture augmentent le nombre d'emplois en agriculture biologique. Ramené à l'exploitation, les fermes biologiques emploient en moyenne 2,40 UTA (unité de travail annuel) contre 1,52 en conventionnel (recensement agricole, 2010).

Il existe de fortes différences selon l'orientation technico-économique des exploitations. L'écart le plus élevé (de 1 à 2) est observé dans le secteur viticole.

Unité de travail annuel moyenne par orientation technico-économique (OTEX) de l'exploitation



En nombre d'emplois, la bio c'est, en 2015

69 000 emplois directs dans les fermes en équivalent temps plein

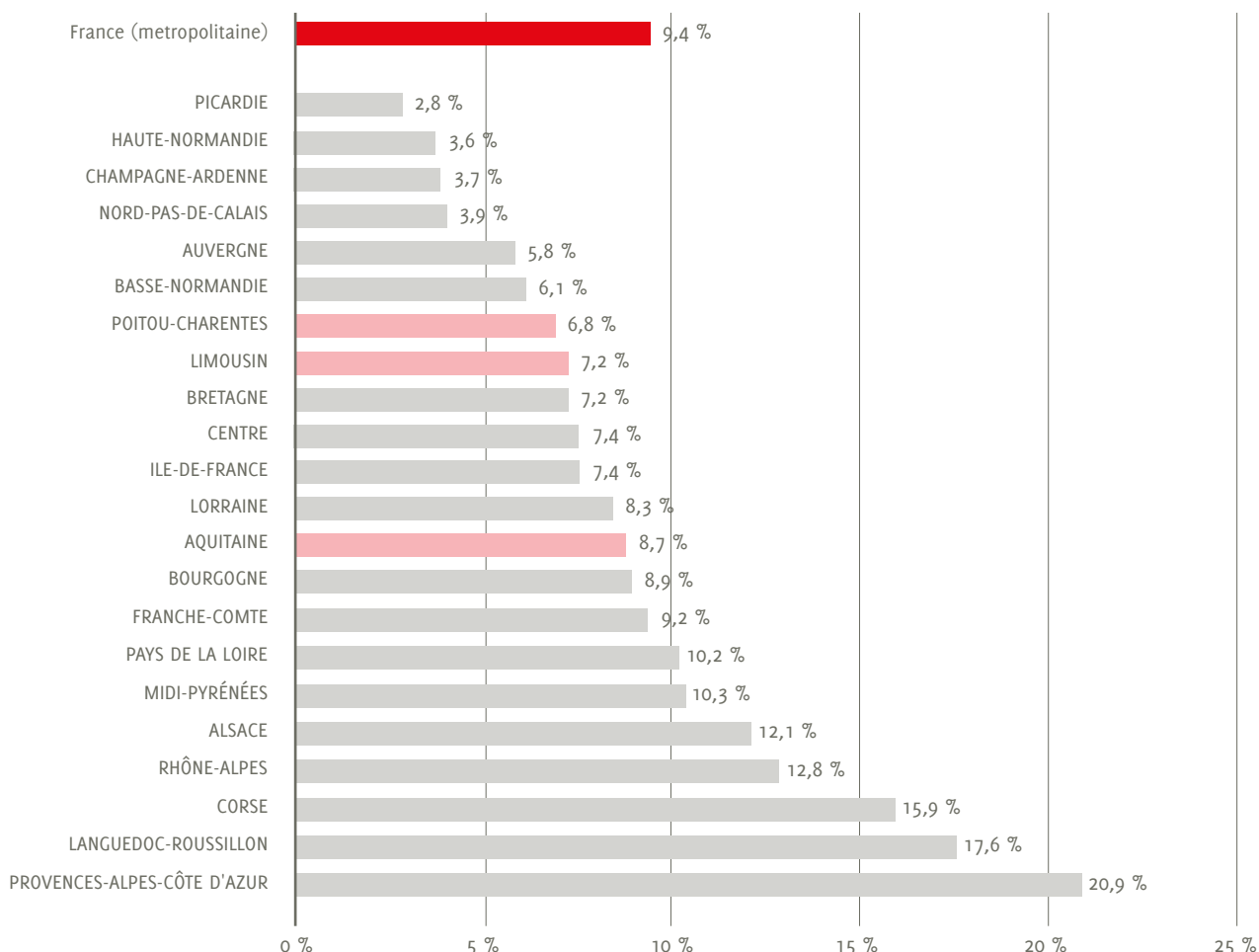
30 000 emplois directs pour la transformation et la distribution de produit bio en équivalent temps plein

2 000 emplois en équivalent temps plein pour les actions de contrôles spécifiques à la bio, conseils, recherche, formation, développement et services administratifs.

= + 100 000 emplois directs en équivalent temps plein en France



PART MOYENNE DE LA MAIN-D'OEUVRE AGRICOLE DES FERMES BIO SELON LEUR RÉGION



Source Agence BIO / Agreste 2014 - bilan annuel de l'emploi agricole



en savoir +
www.agencebio.org

PRÈS DE LA MOITIÉ DE L'EMPLOI EN EXPLOITATION BIO EST SALARIÉ

La main-d'œuvre des exploitations biologiques est essentiellement familiale (56%). Cependant, les fermes bio emploient nettement plus de travailleurs salariés : 43 % du temps de travail annuel contre 27 % en conventionnel. Le quart du temps de travail en exploitation bio est effectué par des salariés permanents contre 17 % en conventionnel. Les exploitations bio ont recours à plus de main-d'œuvre saisonnière (18 % du temps de travail annuel contre 10 % en conventionnel).

ZAÏDA ARNAU
CHARGÉE DE COMMUNICATION
agrobiots-zaida@orange.fr





LA PRATIQUE DE L'AGRICULTURE BIO CRÉATRICE D'EMPLOI

AVEC LE PROGRAMME « AMBITION BIO 2017 », LE NOMBRE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES SE CONVERTISSANT AU BIO DEVRAIT ENCORE PROGRESSER DANS LES ANNÉES À VENIR. C'EST UNE BONNE NOUVELLE POUR L'EMPLOI ! LE RAPPORT AGRESTE NUMÉRO 35 DE JUILLET 2016, PAR DÉBORAH MASSIS DU BUREAU DES MÉTHODES ET DE L'INFORMATION STATISTIQUES ET FRANÇOIS HILD DE L'INSEE, RÉALISE UNE ÉVALUATION DE L'IMPACT DU BIO SUR LA QUANTITÉ DE TRAVAIL AGRICOLE.



L'agriculture biologique est présentée comme un secteur créateur d'emplois ancrés sur le territoire, non délocalisables. Et en effet, de nombreuses études indiquent que l'emploi est plus important dans les exploitations bio que dans celles pratiquant l'agriculture conventionnelle.

Le dernier recensement agricole nous livre ses chiffres : 2,4 unités de travail annuel (UTA) en moyenne pour les exploitations bio contre 1,5, pour les autres, au niveau national (Mahé et Lerbourg, 2012). Mais les exploitations bio ont bien d'autres spécificités. Elles ont un visage différent des exploitations conventionnelles, les exploitants sont plus jeunes et plus diplômés, autres particularités : quand on produit bio, on pratique davantage d'activités de diversification (une sur trois contre une sur dix en conventionnel) et on commercialise plus en circuit court (une sur deux contre une sur cinq), ces deux dernières activités étant reconnues chronophages (Barry, 2012).

Ainsi, isoler l'impact du bio sur le volume de travail agricole n'est pas chose aisée. On ne peut pas simplement comparer l'emploi de l'ensemble des exploitations biologiques face à celui des conventionnelles. Il est nécessaire de distinguer le volume de travail qui relève d'un « effet de structure » de celui qui résulte du passage au bio. Il convient alors de neutraliser les facteurs qui ont un impact sur la variable d'intérêt : type de commercialisation, taille de l'exploitation, diversification, etc.

Les auteurs font deux comparaisons ; une comparaison directe des exploitations avant passage en bio et trois ans après le passage en bio, ainsi l'effet «structure» (commercialisation, taille, etc) est gommé car il s'agit toujours de la même exploitation. La deuxième comparaison est faite en comparant des exploitations conventionnelles et biologiques réalisant la vente en circuits courts.

COMPARAISONS DIRECTES

« BIO » – « CONVENTIONNEL »

Cette comparaison directe montre que, quelle que soit la taille, les exploitations converties au bio ont effectivement, trois ans après leur conversion, une intensité de travail plus élevée que les exploitations conventionnelles. Si ces exploitations avaient souvent une intensité de travail déjà supérieure avant le passage en bio, l'écart avec les exploitations conventionnelles s'est creusé trois ans après ce passage.

ÉVALUATION DE L'IMPACT DU PASSAGE AU «BIO»

Lorsque l'on compare les exploitations biologiques pratiquant la vente en circuits courts aux exploitations conventionnelles la pratiquant également, on obtient un effet moyen significatif de 0,14 UTA supplémentaire, soit près de deux mois à temps plein, sur le travail des salariés par exploitation bio. Ce surcroît d'emplois semble bien attribuable à la pratique de l'agriculture biologique puisque la vente en circuits courts est, elle, pratiquée à la fois par notre groupe traité et par notre groupe de contrôle. Ce dernier résultat permet donc d'étayer l'affirmation selon laquelle la pratique de l'agriculture biologique peut être créatrice d'emplois.

D'après les résultats de l'étude, les effets de l'agriculture biologique se révèlent significatifs aussi bien sur le volume total de travail, que sur l'emploi salarié. Ils sont évidemment plus importants pour les exploitations biologiques pratiquant la vente en circuits courts.

ZAÏDA ARNAU

CHARGÉE DE COMMUNICATION
agrobiods-zaida@orange.fr



Étude complète sur :

http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/dossier35_integral.pdf



VITICULTURE BIO, UNE FILIÈRE EN CRISE... DE MAIN D'OEUVRE !

SELON FRANCE STRATÉGIE, PRÈS DE 10% DES POSTES DE TRAVAIL SERONT SUPPRIMÉS DANS LE SECTEUR AGRICOLE D'ICI 2022. IL S'AGIT DU SECTEUR QUI PERDRA LE PLUS GRAND NOMBRE D'EMPLOIS. LES CAUSES : LA CONCURRENCE INTERNATIONALE, LES DÉPARTS EN RETRAITE, LES GAINS DE PRODUCTIVITÉ*. IL Y A POURTANT UNE FILIÈRE AGRICOLE QUI, EN FRANCE, EST ÉPARGNÉE PAR LA CRISE DU SECTEUR AGRICOLE ET GAGNE DES PARTS DE MARCHÉS ET SUSCITE DES EMBAUCHES : C'EST LA VITICULTURE BIO.

LE VIGNOBLE BIO FRANÇAIS S'EST MULTIPLIÉ PAR 5 EN 15 ANS, UNE FILIÈRE EN EXTRÊME CROISSANCE !

Selon les données de l'Agence Bio, la part des surfaces conduites en bio varie grandement selon les productions. Alors qu'elle représentait, en 2015, 4,9% de la SAU des exploitations pour l'ensemble des productions, elle approche 8,7 % du vignoble national. Sur un total de 228 594 ha du vignoble de Nouvelle-Aquitaine (chiffre Agreste), en 2015, le vignoble biologique représentait 4,84 % du vignoble régional, en dessous de la moyenne nationale.

Cependant, en Nouvelle-Aquitaine 11 067 hectares ont été notifiés bio fin 2015, une progression vertigineuse de 23 % par rapport aux surfaces de 2014.

Le nombre de fermes suivies par le réseau FRAB Nouvelle-Aquitaine pour une conversion en 2016 laisse présager le maintien de ce développement du vignoble bio régional même s'il n'y a pas par l'instant de chiffres officiels.

LE VIN BIO CRÉE 50% D'EMPLOIS EN PLUS QUE LE VIGNOBLE CONVENTIONNEL, EMPLOIS PAR AILLEURS SOUVENT PLUS STABLES ET PLUS QUALIFIÉS.

Selon une étude réalisée par l'unité mixte de recherche (UMR) Moisa, qui réunit l'Inra et l'école Supagro



Montpellier, une exploitation viticole bio génère plus d'emplois qu'un domaine conventionnel. En France, plus de 5 000 domaines viticoles sont classés en bio. Ils emploient 1,5 fois plus de main d'œuvre que les domaines conventionnels, selon les données révélées par cette étude rendue publique le 18 octobre dernier. L'écart est donc de 50%.

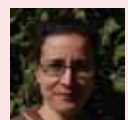
Avec 60.000 personnes, la viticulture bio compte pour environ 11 % des emplois de la viticulture française, alors qu'elle représente quelques 5 % du nombre d'exploitations.

En plus d'employer plus de personnes, l'agriculture viticole biologique propose des contrats moins précaires que dans le domaine conventionnel. Là où 33% des contrats dans la filière « normale » sont des contrats à temps partiel, plus de 75% (3/4) des emplois dans la filière bio sont à temps plein. Cependant, la filière bio a du mal à trouver la main-d'œuvre adéquate en raison du manque de formations spécialisées bio dans les écoles.

Ainsi, les viticulteurs bio emploient proportionnellement plus de salariés que la viticulture conventionnelle mais aussi ceux-ci sont mieux formés, même s'il existe peu de formations spécifiques initiales dédiées au bio. Effectivement, le bio nécessite plus de présence dans le vignoble pour le surveiller quasi-quotidiennement, un désherbage manuel ou mécanisé. L'enlèvement des repousses au pied des ceps est aussi réalisé mécaniquement par une épampruse...

ZAÏDA ARNAU

CHARGÉE DE COMMUNICATION
agrobiods-zaida@orange.fr



* Étude sudvinbio 2016, sudvinbio / inra - montpellier supagro (umr moisa)



LE PROJET BIOVALLÉE® DANS LA DRÔME - UNE EXPÉRIENCE DE DYNAMISATION DU TERRITOIRE RÉUSSIE

Le projet Biovallée® (marque déposée depuis 2002) est le travail d'un territoire qui concrétise son projet depuis une dizaine d'années autour de la construction écologique, des transports aussi bien que de l'agriculture, avec le développement durable comme fil conducteur.

Le projet rassemble 3 communautés de communes composées de 97 communes pour une surface de 2 200 ha et 55 000 habitants. L'eau et la biodiversité sont à la source du projet avec les premiers contrats de territoire dès 1990. Au début des années 2000, les actions des communes s'élargissent à d'autres champs du développement durable et d'autres enjeux environnementaux comme le traitement des déchets, l'agriculture bio, les énergies renouvelables, l'écoconstruction, et l'urbanisme alternatif, mais aussi la gouvernance en faisant plus participer les salariés. Le point commun de la démarche est l'innovation en tous domaines. Le slogan de Biovallée® c'est « réunissons nos talents ». Terre d'accueil pour des néoruraux depuis les années 70, ce territoire était déjà un creuset d'initiatives, avec des précurseurs qui travaillaient ici depuis longtemps. Dans les impératifs qu'il a fallu intégrer pour durer (sécurisation des approvisionnements ou partage des risques), les entrepreneurs de la Drôme se sont tournés vers des organisations plus collectives, entre eux mais aussi en intégrant la gouvernance à la fois des institutions et des organisations locales et traditionnelles, pour évoluer vers des logiques moins idéologiques, plus territoriales et plus économiques. Biovallée® existait de fait avant d'être baptisée puis soutenue par le Conseil régional de Rhône Alpes en 2012 pour devenir l'emblème de cette volonté collective. Au-delà de la mise en relation des acteurs locaux et ruraux, Biovallée® développe des actions transversales comme le développement de l'écologie industrielle en encourageant l'économie circulaire, les déchets des uns faisant la matière première des autres, pour trouver des modèles économiques qui impactent moins l'environnement.

LA FORCE DE CE PROJET EST DE METTRE EN RÉSEAU DES UNIVERS VARIÉS AUTOUR D'UN PROJET COMMUN : LE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE DRÔMOISE. L'agriculture, l'industrie, l'artisanat locaux mais aussi le monde associatif et les citoyens, tout est mis en réseau autour d'un projet de société plus équitable, plus viable, plus vivable. Les valeurs qui sont à la base du projet sont des valeurs qui rassemblent et non des valeurs qui divisent, et les élus en sont porteurs. La charte Biovallée®, née de la volonté des élus et des acteurs vivant sur ce territoire a, en quelque sorte, fixé ces fondamentaux pour en faire une base commune. Les fondamentaux sont affirmés dans la charte sans être figés : **C'EST UN PROJET VIVANT ALIMENTÉ PAR LES NOMBREUSES INITIATIVES LOCALES QUI TROUVENT DANS LA MARQUE LE MOYEN DE SORTIR DE L'ISOLEMENT PAR LES RÉSEAUX QU'ELLE ENGENDRE, DU SOUTIEN MÉTHODOLOGIQUE ET UNE VISIBILITÉ COMMERCIALE.**

En matière d'emploi, le remarquable développement économique, écologique et agricole de la vallée témoigne du succès de l'approche. **C'EST AUJOURD'HUI LE PREMIER TERRITOIRE DE FRANCE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE AVEC 30% D'AGRICULTEURS BIO EN 2014, LE LEADER MONDIAL EN PRODUCTION ET TRANSFORMATION DE PLANTES À PARFUM** avec de grandes entreprises comme Sanoflore ou Cosmébio, c'est aussi un territoire qui héberge la plus grande population de cervidés, de castors et d'orchidées de France et **20% DES EMPLOIS DU TERRITOIRE SONT DANS LE SECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.**

VU AILLEURS



COMMENT DANS LA DRÔME, AGRICULTURE, INDUSTRIE, ARTISANAT, MONDE ASSOCIATIF ET CITOYENS, SE SONT MIS EN RÉSEAU AUTOUR D'UN PROJET DE SOCIÉTÉ PLUS ÉQUITABLE, PLUS VIABLE, PLUS VIABLE... ?





«LES ENTREPRISES DRÔMOISES ONT UN CHIFFRE D'AFFAIRES EN PROGRESSION DE 20%, DONC TOUTES LES STRUCTURES AUGMENTENT LE NOMBRE DE LEURS SALARIÉS» explique Hugues Vernier, chargé de mission agriculture et animateur du Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER) du Contrat de Développement Durable Rhône Alpes, pour la vallée de la Drôme.

«Il y a une vraie dynamique des entreprises» poursuit-il «on n'intervient pas directement en tant que collectivité, on est plutôt des facilitateurs, on agit parfois sur des zones de blocage. On vient, par exemple, de construire un bâtiment pour héberger 2 ateliers de 300m², disponibles à la location des entreprises locales à qui on épargne la problématique des locaux. Les entreprises ont bénéficié d'aides et d'appui méthodologique de la collectivité. **LES ENTREPRISES S'INSTALLENT LÀ ET RESTENT CAR LORSQU'ELLES VENDENT LEUR PRODUIT, ELLES VENDENT LA MARQUE MAIS AUSSI LE TERRITOIRE, AVEC LA BIO, LA DURABILITÉ ET LES PAYSAGES. C'EST CELA QUI CRÉE LA DYNAMIQUE.»**

La remarque rejoint la conception de «panier de biens et de services de qualité» : qui provient de la rencontre originale entre une offre à la fois composite et située, de produits de terroir et de services de qualité ancrés dans un espace particulier, sa culture, son histoire (Pecqueur, 2001) et une demande attirée précisément par cette relation entre une gamme de produits et leur territoire, avec ses caractéristiques propres (Mollard et al., 2001). Cette notion s'est construite sur l'exemple des Baronnies dans la Drôme. Dans cet exemple fondateur, le panier s'est constitué autour d'un produit leader, l'huile d'olive AOC de Nyons, qui a agrégé autour de lui d'autres produits issus aussi d'une longue tradition (dérivés de l'huile d'olive, vins de pays de cépage, lavande fine AOC, huiles essentielles et plantes aromatiques) mais aussi paysages caractéristiques, accent méridional, chant des cigales... **LORSQUE LES BIENS ET LES SERVICES SONT RELIÉS SUR UN TERRITOIRE, AVEC L'ACHAT DE L'HUILE D'OLIVE, POUR CONSERVER CET EXEMPLE, ON ACQUIERT SYMBOLIQUEMENT LES PAYSAGES, LES CHAMPS DE LAVANDE, LES CIGALES, L'ARCHITECTURE... QUI CONSTITUENT LA PLUS-VALUE TERRITORIALE DU PRODUIT.** Cette plus-value se répercute sur tous les biens et les services reliés à ce territoire identitaire, qui doit être organisé pour bien fonctionner. Dans le cas de Biovallée®, l'identité du territoire s'est construite autour des valeurs reprises et partagées dans la charte et d'un espace vécu par les différents acteurs. Il convient d'ailleurs de remarquer que le territoire est attentif à conserver un mouvement de va et vient entre les initiatives de terrain et la recherche, chacun apportant à l'autre sa contribution ce qui est créateur de dynamique.

Des exemples variés illustrent la diversité des réseaux créés et l'intérêt pour le territoire, en matière d'emplois notamment, nous en citerons quelques uns mais il en existe de nombreux autres.

Ces différents exemples de la dynamique du projet Biovallée® démontrent qu'il est non seulement possible mais rentable de concilier restauration des milieux naturels et prospérité économique. **LA FORCE DU PROJET EST À LA FOIS DANS L'EXIGENCE DES ÉLUS AU SUJET DE LA DURABILITÉ DES INITIATIVES MISES EN RÉSEAU PAR LA CHARTE, ET D'AVOIR ORCHESTRÉ LA MOINDRE INITIATIVE POUR QU'ELLE TROUVE SA PLACE, AVEC SES PARTICULARITÉS, DANS CET ENSEMBLE COHÉRENT. LE SUCCÈS VIENT AUSSI DU DÉCLOISONNEMENT DES MONDES AGRICOLES, TOURISTIQUES, INDUSTRIELS, CITOYENS, ARTISTIQUES, CULTURELS CAR LES INITIATIVES SONT INTERDÉPENDANTES.** Les résultats économiques, environnementaux, et sociaux témoignent de la réussite du projet, et si l'exemple n'est pas reproductible à l'identique de par ses particularités locales, l'esprit du projet peut être repris. A chaque territoire de répertorier les initiatives existantes et d'en favoriser de nouvelles pour construire un projet porté par des valeurs positives et constructives, pour des campagnes vivantes où l'intérêt et les talents de chacun font la prospérité de tous.

MARIE BUARD
CHARGÉE DE MISSION TERRITOIRES
marie.buard-vab@orange.fr



les exemples

GÉANT PIÈCE AUTOS

GPA (Géant Pièce Autos) n'est pas une simple casse automobile ; dans la démarche Biovallée®, c'est une entreprise de recyclage nouvelle génération. Cette entreprise familiale locale de 95 salariés certifiée ISO 14001 et 9001 recycle à 90% 10 000 véhicules par an. L'entreprise produit de la matière première et des pièces détachées d'occasion vendues à des particuliers ou des professionnels. L'image de ce métier a été améliorée par le concept Biovallée® grâce à la contribution de cette activité à l'économie circulaire de la région. « C'est un vrai métier...avec un souci constant de l'environnement » explique Johan Renaud le directeur développement « Il faut balayer les idées reçues, nous sommes devenus de vrais recycleurs ».

LES ÉCO-HÉBERGEURS DE LA BIOVALLÉE®

Au départ, le mouvement a démarré à partir des hébergeurs qui cherchaient avec l'Office de tourisme de Die à mixer philosophie et action. Ils ont ensuite rencontré une animatrice de Biovallée® qui les a convaincus de la pertinence de s'ancrer dans ce projet de territoire. Les hébergeurs se situent à proximité de Die et de la Biovallée®. La charte des éco-hébergeurs de la Biovallée® a trois thèmes principaux :

- ✓ L'alimentation et l'approvisionnement alimentaire : bio et local, c'est l'axe fort de ce thème ;
- ✓ L'habitat, l'énergie et l'eau ;
- ✓ La biodiversité (déchets, transport, ancrage dans le territoire) ;

Là encore, la charte et le travail en réseau garantissent une pérennité de l'activité pour les hébergeurs et la contribution accrue à l'emploi indirect des partenaires touristiques, sportifs ou agricoles.

les exemples

ANCIEN MONASTÈRE DE SAINTE CROIX

La vocation de l'ancien monastère de Sainte Croix était d'héberger des malades au 12^{ème} siècle. C'est un lieu qui peut accueillir aujourd'hui 57 personnes, plus 20 places de camping l'été. La réhabilitation du lieu a mobilisé à la fois les habitants du village et les associations locales. C'est un centre d'accueil international qui fonctionne du mois d'avril au mois de novembre et qui accueille des stages culturels et artistiques, des séminaires d'entreprises, des réunions familiales, des spectacles (théâtre, chant, musique). Le monastère est aussi un lieu de résidence d'artistes pour des compagnies locales ou non, pour des séjours d'une semaine à quinze jours pour répéter ou créer un spectacle dans l'un des espaces du monastère, moyennant l'adhésion à l'association et la participation aux frais d'hébergement, en pension complète, demi-pension ou en gestion libre. Ce sont ainsi 9 spectacles, 6 expositions et 6 résidences d'artistes qui ont été accueillis, en tout 5500 nuitées en 2014. L'architecture du lieu est très sobre, avec une très bonne table. Le territoire veut installer un brasseur local sur le site et les approvisionnements se font à 70% auprès de producteurs locaux. L'association propriétaire des lieux a concédé aux gestionnaires un bail précaire au démarrage, et les statuts évoluent vers une SCIC pour associer les partenaires à la gestion du lieu, tout en respectant le cahier des charges de la marque Biovallée et de la marque PARC. Les engagements éthiques en faveur de la durabilité : gestion des déchets, compostage, récupération des eaux pluviales, alimentation, provenance des produits font partie intégrante de la démarche. L'activité génère des emplois indirects et des emplois directs : de 2 ETP au démarrage, l'activité emploie aujourd'hui 5 ETP.

INSTITUT DE RECHERCHE INTERNATIONAL POUR LA SANTÉ

Fondateur de Sanoflore en 1986, Rodolphe Balz est l'un des pionniers de la phyto-aromathérapie, cosmétique naturelle et bio. En 2003, il quitte Sanoflore (repris par L'OREAL deux ans après son départ) et lance un nouveau laboratoire, IRIS, qui développe des plantes et des molécules végétales actives pour les valoriser dans le domaine de la santé et du bien-être. Un institut dont la philosophie repose sur quatre convictions fortes : des recherches qui transcendent les simples intérêts économiques et qui visent d'abord la santé ; des filières d'approvisionnement créées dans un esprit éthique et équitable ; des produits tous certifiés bio ; des partenariats de R&D durables noués dans un esprit solidaire avec les producteurs en France et à l'étranger. IRIS emploie 150 personnes pour un chiffre d'affaires de 15 millions d'Euros. En parallèle de cette activité, le fondateur a constitué il y a trois ans une « Université de l'Avenir » hébergée par la mairie de Saillans qui met à disposition des locaux municipaux. L'association a vocation à favoriser l'innovation et l'expérimentation de modes de vies, de pratiques et de services solidaires, respectueux et responsables. Ces deux projets s'intègrent dans le projet Biovallée®.

CENTRE D'HÉBERGEMENT

Le centre d'hébergement social du Martouret accueille 1700 enfants de 43 départements ou de l'étranger qui n'ont pas d'autre possibilité de partir en vacances selon un projet éducatif basé sur la mixité sociale. Sur les 33000 repas servis chaque année, 50% des approvisionnements proviennent du Diois. L'activité génère des emplois indirects avec une quinzaine de partenaires d'activités sportives, culturelles, de visites de fermes, etc. La volonté du projet est de produire de l'emploi indirect, l'activité est ainsi le premier client de la SNCF de Die pour un chiffre d'affaires de 100 000€. De 17 ETP en 2005 l'activité employait 32 ETP en 2013 dont les 2/3 sont des emplois locaux. Cette dynamique en place depuis plusieurs années dégage un chiffre d'affaires de 1 800 000 € dont 883 000 € sont introduits dans l'économie locale du Diois. Le projet a contribué comme d'autres entreprises locales à la création de la marque Biovallée® et de la démarche qui l'accompagne.



BIOTOP

BIOTOP est une entreprise internationale de bio-contrôle leader sur le marché français et qui réalise plus de la moitié de son chiffre d'affaires à l'export. Née d'une coopération avec l'INRA, et initialement basée dans les Alpes Maritimes, l'entreprise choisit d'implanter sa biofabrique à Livron dans la Biovallée® pour le tissu industriel, le projet du territoire et les conditions favorables à son développement. Employant une cinquantaine de salariés, l'entreprise est leader de la production de trichogrammes, cette petite guêpe utilisée dans la lutte contre la pyrale du maïs. Les produits de BIOTOP sont devenus une référence technique et scientifique de premier plan dans le domaine de la lutte biologique à destination de l'agriculture, des jardiniers amateurs et des collectivités.



L'EMPLOI CHEZ LES TRANSFORMATEURS DE PRODUITS BIO

AU NIVEAU NATIONAL, LE NOMBRE DE TRANSFORMATEURS ET DE DISTRIBUTEURS DE PRODUITS BIO EST EN AUGMENTATION DEPUIS 10 ANS ET REPRÉSENTE PLUS DE 14.000 ENTREPRISES.

La région Nouvelle-Aquitaine est la 3^{ème} en nombre d'opérateurs de l'aval (derrière Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie). Elle regroupe près de 13% des opérateurs de ce secteur et près de 3500 emplois directs.

Les transformateurs de produits biologiques connaissent une progression rare dans l'agroalimentaire en France avec des croissances à 2 chiffres sur les années précédentes (de plus de 15%) à comparer à des croissances de 0 ou 1% pour le secteur agroalimentaire global.

Cette croissance s'accompagne d'une productivité en hausse de 40% en 3 ans ainsi que d'une augmentation des capitaux propres des transformateurs de produits biologiques.

Ces entreprises sont donc des structures saines qui se développent par l'innovation (les investissements sont plus importants que dans d'autres secteurs de l'agroalimentaire) et en créant de nouveaux emplois (leurs effectifs ont augmenté de 11% entre 2012 et 2015). Les perspectives persistantes de croissance liées à une demande qui ne cesse de croître sont des éléments qui donnent raisons à ces transformateurs.

LAURENT CHUPIN

CHARGÉ DE MISSION TRANSFORMATION
agrobiopc.transfo@orange.fr



Agence Bio 2016
Etude Asterès - Natexbio 2016





notre cantine à l'heure du Bio

20% DE BIO DANS LES CANTINES ON LES A !

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A VOTÉ, À L'UNANIMITÉ, L'INTRODUCTION DE 40% DE PRODUITS DURABLES ET 20% DE PRODUITS BIO DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE PUBLIQUE ! (VOIR NOTE DE BAS DE PAGE)

EN 2016, UN SONDAGE DE L'IFOP A DÉMONTRÉ QUE 76% DES FRANÇAIS ÉTAIENT FAVORABLES À L'INTRODUCTION DU BIO DANS LES CANTINES. DANS CE CONTEXTE ET S'APPUYANT SUR LES RECOMMANDATIONS DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT DE 2008, LA DÉPUTÉE BRIGITTE ALLAIN A PROPOSÉ DE FIXER UN OBJECTIF DE 20% DE BIO EN RESTAURATION COLLECTIVE PUBLIQUE À L'HORIZON 2020. EN NOVEMBRE DERNIER, L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ L'AMENDEMENT DE LA DÉPUTÉE EELV DE DORDOGNE BIEN QUE LE TEXTE AIT ÉTÉ REJETÉ PAR LES SÉNATEURS EN DÉBUT D'ANNÉE. CES DERNIERS ARGUANT EN EFFET QUE L'OFFRE BIOLOGIQUE LOCALE ÉTAIT DANS L'INCAPACITÉ DE SATISFAIRE CET OBJECTIF.

Méconnaissance de la réalité agricole française !

En effet, selon la Fédération National d'Agriculture Biologique, moins de 400 000 ha sont nécessaires pour fournir les 20% de bio en restauration collective à l'échelle nationale et d'après l'Agence Bio, 1 118 190 ha étaient déjà engagés en bio fin 2014, avec des surfaces de production variables selon les filières. Par ailleurs, la grande majorité (76%) des produits bio consommés en restauration collective provient déjà de...France !

Alors que nationalement les commandes bio atteignent seulement 3,2% des achats de la restauration collective en 2015, en Nouvelle-Aquitaine, des restaurants collectifs intègrent déjà des produits biologiques, pour certains bien au-delà de l'objectif des 20 %.

Partout en France, des producteurs bio, des plateformes de producteurs, des coopératives, des transformateurs/abatteurs, etc, se sont organisés pour répondre aux besoins de la restauration collective. En Nouvelle-Aquitaine, on dénombre par exemple 4 plateformes qui proposent aux collectivités un unique interlocuteur regroupant l'offre bio avec un minimum d'intermédiaires.

Pour pouvoir se développer et se consolider, ces filières ont désormais besoin d'engagements forts et adaptés à une production locale de la part des restaurants. Les commandes doivent notamment être progressives, régulières et planifiées.

Cela suppose donc un changement de pratiques de la part des acheteurs de la restauration collective, souvent habitués à commander auprès de grossistes généralistes, dont les contraintes sont différentes de celles d'un producteur local. Aujourd'hui, le dialogue entre l'ensemble des parties prenantes (producteurs locaux, plateformes, transformateurs, établissements, élus, convives, organismes de développement de la bio, etc.) est une clé de réussite indéniable. Ce changement de posture nécessite donc une volonté politique forte au sein des établissements et des territoires.

! Le texte fixant le seuil de 40% local et 20% biologique a été finalement supprimé de la loi par le Conseil Constitutionnel du 26 janvier 2017.

en Nouvelle-Aquitaine

230
repas/jour

LA VILLE DE SAINTE MARIE DE RÉ
(Charente-Maritime)
89% de produits biologiques
Labellisation «Territoire Bio Engagé»

520
repas/jour

VILLE DE LA COURONNE (Charente)
30% de produits biologiques
Labellisation «Territoire Bio Engagé»

220
repas/jour

VILLE DE DOLUS D'OLÉRON
(Charente-Maritime)
27% de produits biologiques
Labellisation «Territoire Bio Engagé»

610
repas/jour

LE COLLÈGE MICHEL DE MONTAIGNE
à Périgueux (Dordogne)
30% de produits biologiques
Labellisation «En cuisine» niveau 2
et «Territoire Bio Engagé»

23 000
repas/jour

LE SIVU BORDEAUX-MÉRIGNAC
(Gironde)
35% de produits biologiques
Labellisation «Territoire Bio Engagé»

270
repas/jour

LE RESTAURANT SCOLAIRE DE PUJOLS
(Lot-et-Garonne)
30 % de produits biologiques

en savoir +



repasbio.org
restaurationbio.org



PLATEFORMES BIO

Plateforme de distribution de produits biologiques pour la restauration collective de l'ex-Poitou-Charentes. Mangeons Bio Ensemble permet au plus grand nombre d'accéder aux produits biologiques et participe à la structuration et au développement des filières bio picto-charentaises avec un collectif de plus de 15 producteurs, distributeurs et transformateurs.



Cette structure est spécialisée dans l'approvisionnement de produits biologiques locaux pour la restauration collective et hors domicile en Corrèze, Creuse et Haute-Vienne. Avec plus de 40 fournisseurs agriculteurs, maraichers, artisans, transformateurs, elle diffuse une large gamme de produits bio dédiés à la restauration collective.

Manger Bio Sud-Ouest a été créée en septembre 2011 pour répondre à la demande de la restauration collective en ex-Aquitaine. La SCIC réunit aujourd'hui 12 sociétés, groupements de producteurs et transformateurs de produits BIO du Sud-Ouest.



Plateforme d'approvisionnement en produits bio locaux des collectivités de Dordogne et Nord-Gironde. Avec un groupement de 60 producteurs, Isle Mange Bio offre une gamme variée de fruits et légumes, produits laitiers, viande, volaille et épicerie.

FOCUS PÔLE RÉGIONAL DE COMPÉTENCES

Le développement de produits biologiques en restauration collective ne peut se passer d'un accompagnement cohérent et coordonné. C'est pourquoi, sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, la FRAB (Fédération régionale de l'agriculture biologique) s'inscrit dans «Pôle régional de compétence sur la restauration collective bio et l'alimentation de qualité».

Mis en place en 2012 par INTERBIO Nouvelle-Aquitaine et les partenaires institutionnels régionaux, il est co-animé par INTERBIO et l'AANA (Agence de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine) et piloté par la Région, la DRAAF et l'ARS (Agence Régionale de la Santé). Son objectif est de créer un appui entre les différents programmes et les politiques dans le domaine de l'alimentation, et de définir des orientations et des actions communes.

Ses missions sur la restauration collective sont les suivantes :

✓ Accompagner la restauration collective dans l'amélioration de la qualité alimentaire et la relocalisation de ses approvisionnements via notamment des chartes d'accompagnement et des conventions. Ces différents dispositifs permettent aux acteurs quels qu'ils soient de bénéficier d'un accompagnement personnalisé portant sur une ou plusieurs thématiques : diagnostics de sites, sourcing de l'approvisionnement, conseils techniques (culinaires, gestion des coûts, sensibilisation des convives...), aide à la rédaction de marchés publics etc...

- ✓ Accompagner les groupements d'achat souhaitant mettre en place des lots bio et locaux ;
- ✓ Accompagner la politique régionale en matière d'approvisionnement local et bio des lycées ;
- ✓ Assurer le transfert de compétences des chefs cuisiniers ;
- ✓ Animer le portail régional d'informations sur la restauration collective bio, locale et de qualité : www.restocoquaitaine.com ;
- ✓ Structurer les filières d'approvisionnement pour la restauration collective bio et locale ;
- ✓ Promouvoir l'introduction de produits bio et locaux dans le cadre notamment de l'organisation des rencontres professionnelles de la restauration collective bio et locale, et via la remise du label « Territoire bio Engagé » qui récompense les collectivités et les établissements ayant atteint les objectifs du Grenelle de l'Environnement, dont les 20% de produits bio en restauration collective ;

Dans ce contexte, le partenariat entre INTERBIO Nouvelle-Aquitaine et la FRAB Nouvelle-Aquitaine consiste à déployer le pôle à l'échelle du nouveau territoire par la mise en place d'un accompagnement territorial cohérent sur la région tout en bénéficiant des compétences et des expertises de structures partenaires.

Coordinatrice du Pôle Régional de Compétences



Astrid RAGOT-JOUBERT
a.ragotjoubert@interbionouvelleaquitaine.com
06 58 91 90 50

KARLA BÉQUET

CHARGÉE DE MISSION DISTRIBUTION
agrobiopc.distribution@orange.fr





1^{ÈRES} RENCONTRES NATIONALES RESTAURATION COLLECTIVE ENGAGÉE EN BIO

POUR LA PREMIÈRE FOIS, LA RESTAURATION COLLECTIVE ENGAGÉE DURABLEMENT DANS UNE DÉMARCHE D'INTRODUCTION DE PRODUITS BIO LOCAUX VA SE RÉUNIR POUR PARTAGER SES COMPÉTENCES ET SAVOIRS FAIRE, LE 29 ET 30 JUIN 2017 À MARSANEIX (24). CES DEUX JOURNÉES SERONT L'OCCASION DE VALORISER TOUT LE TRAVAIL DE CES STRUCTURES INNOVANTES EN MATIÈRE DE PROJET DE TERRITOIRE ET DE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE.



Ces rencontres s'adressent principalement aux :

- structures de restauration collective labellisées bio locale (Ecocert En Cuisine, Territoire Bio Engagé, Mon Restau Responsable...),
- structures de restauration collective intéressées par une démarche globale et durable d'introduction d'aliments biologiques.

Marsaneix : pourquoi choisir ce lieu ?

L'école de Marsaneix a été en 2013, la première cantine française labellisée En Cuisine par ECOCERT en France. Depuis 2014, Jean-Marc Mouillac cuisine 100% bio pour les enfants et accompagne d'autres structures de restauration collective. De plus, la Dordogne, lieu touristique par excellence, souhaite devenir un département exemplaire pour le développement de l'agriculture biologique.

Pourquoi ces journées ?

Depuis de nombreuses années, des collectivités se sont engagées pour proposer une autre façon de nourrir leurs convives. S'approvisionner en produits bio locaux est motivé

par une volonté de promouvoir la santé, le goût et valoriser l'économie locale bio sur nos territoires. Ces démarches ont abouti à des résultats exceptionnels qu'il est important de diffuser nationalement pour montrer que c'est possible.

Trois structures sont à l'initiative de ce projet :

- ✓ Le Collectif les pieds dans le plat, l'association nationale de cuisiniers et diététiciens formateurs et accompagnateurs issus de toutes les régions de France, qui accompagnent les collectivités et leur restauration afin de faciliter l'introduction des produits bio locaux.
- ✓ L'amicale Laïque de Marsaneix, l'association locale du village qui s'implique au quotidien dans le «vivre ensemble» auprès des enfants de l'école.
- ✓ AgroBio Périgord, l'association de développement de l'agriculture biologique en Dordogne.



www.collectiflespiedsdansleplat.fr

Durant ces 2 jours, de nombreuses conférences, ateliers pratiques, tables-rondes et démonstrations de cuisine sont prévus, ainsi que divers stands (producteurs, associations, matériel de restauration collective...) :

CONFÉRENCES

- ✓ La restauration collective pour développer l'agriculture biologique, quelles démarches durables sur les territoires ?
- ✓ Manger bio : un modèle-santé pour la restauration collective.
- ✓ La laïcité au cœur de la restauration collective bio locale.
- ✓ Les différentes labellisations pour la restauration collective biologique

ATELIERS PRATIQUES

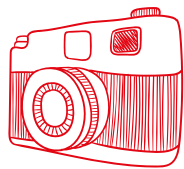
- ✓ Techniques culinaires des céréales et légumineuses : atouts nutritionnels et maîtrise des coûts.
- ✓ Intérêts et méthode de la cuisson basse température.
- ✓ Pâtisserie et dessert maison.
- ✓ Education au goût.

TABLES RONDES

- ✓ La formation, outil pour une introduction pérenne des produits bio.
- ✓ Plaisir de manger, santé, planète : quels leviers pour quels changements ?
- ✓ Quelle logique d'approvisionnement et de planification des menus ?
- ✓ Gaspillage alimentaire : comment intervenir auprès des convives ?

STEPHANIE BOMME-ROUSSARIE
CHARGÉE DE MISSION RESTAURATION COLLECTIVE
s.bomme-roussarie@agrobioperigord.fr





zoom sur un territoire

L'AGRICULTURE BIO AU SUD DE POITIERS C'EST DE LA DYNAMIQUE !

Les bassins du sud de la Vienne aux environs de Civray connaissent depuis les années 90 une dégradation de la qualité de l'eau potable par les pollutions diffuses (nitrates, pesticides).

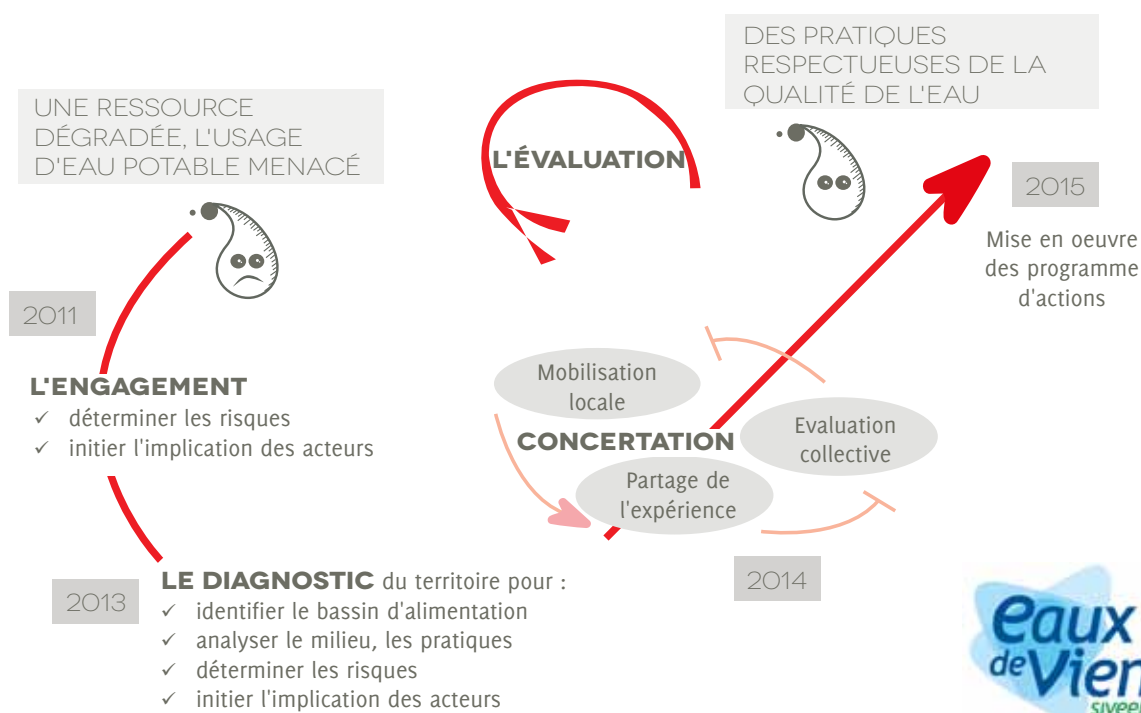
Depuis 1994, Le SEA Sud Vienne avait instauré la mise en place d'un suivi agronomique dans les emprises des périmètres de protection, suivi agronomique effectué par la chambre d'agriculture de la Vienne, dans le cadre de la charte de protection de captage départementale.

En mai 2014, les cinq captages d'eau potable du Sud Vienne ont été classés parmi les 500 nouveaux captages prioritaires dits « captages Grenelle », excepté le captage des Renardières. La qualité des eaux est si dégradée que le recours au mélange entre nappes, réalisé en 2014, ne suffit plus à éviter le risque de dépassement des normes de potabilité. Le territoire est obligé de mettre en place une usine de traitement des eaux dont les travaux démarrent en avril 2014. Ce projet est soutenu financièrement par les Agences de l'eau qui demandent en contrepartie

l'engagement du territoire dans un plan de mesures préventives visant à garantir les changements de pratiques agricoles. Le Syndicat Eaux de Vienne s'est ainsi engagé dès 2013 dans le programme régional Re-Sources avec le recrutement d'une animatrice.

Ce territoire proche de Civray correspond à un périmètre agricole de 3 679 ha qui représente 78% de la surface totale des bassins, pour 109 agriculteurs dont 53 concernés par les zones sensibles. La surface totale en zone sensible sur le territoire représente 1123 ha, avec la présence de gouffres et de deux vallées sèches. Les évolutions notables de l'agriculture sur le territoire depuis les vingt dernières années sont le vieillissement de la population agricole, l'augmentation des surfaces par exploitation et une diminution de l'élevage et donc des prairies associées, même si la présence de l'élevage reste importante, avec une majorité de bovins allaitants (40%), des éleveurs laitiers et des éleveurs caprins (25%).

LA DÉMARCHE RE-SOURCES





A propos de l'agriculture biologique, le territoire ne part pas de rien : on comptait déjà 436 ha en bio à la signature du contrat de territoire en janvier 2014, ce qui représentait une proportion déjà non négligeable de 11,8% de la surface agricole utile. Il y a désormais 11 agriculteurs bio totalisant 578 ha sur le bassin, soit une proportion de 15,7% de la SAU qui représente un accroissement de 4 points en 2 ans.

Contacté par la FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique) en décembre 2015 au vu de la dynamique de conversion remarquable, le Syndicat Eaux de Vienne s'est prononcé en mai 2016 en faveur de l'inscription du territoire Re-Ressources du Sud Vienne dans le réseau des sites pilotes « Eau et Bio » porté par la FNAB. Avec cet engagement, le Syndicat Eaux de Vienne affirme son projet de soutenir le maintien et le développement de l'agriculture biologique sur le territoire à long terme, pour que les démarches de conversions soient durables et pérennes.

Selon Eaux de Vienne, « devenir un site pilote « Eau et Bio » est un atout supplémentaire afin de défendre les actions menées sur le territoire, encourager le changement de pratiques et démontrer que les acteurs agricoles et les acteurs de l'eau potable travaillent ensemble dans le même sens pour un bien commun. Le réseau des sites pilotes permet aussi d'obtenir des retours d'expérience et des informations spécifiques techniques et financières sur l'agriculture biologique, mais aussi sur d'autres démarches concernant la reconquête de la qualité de l'eau. »



Il est prévu d'améliorer la communication auprès du grand public sur les actions entreprises par les agriculteurs en faveur de la qualité de l'eau et de l'agriculture bio. Ces actions doivent faire l'objet d'une mise en valeur à travers des supports comme les fermes de démonstrations ou l'adhésion des communes du bassin au label « Territoire Bio Engagé » (Interbio Nouvelle-Aquitaine) par exemple.

Chaque site du réseau « Eau et Bio » est pilote sur un sujet particulier qui permet de rassembler des références et d'apporter des témoignages sur les réussites ou les difficultés rencontrées au cours de la réalisation du projet. C'est la somme des apprentissages acquis de manière dynamique sur tous les sujets qui construit l'expertise du réseau. Restait donc à définir le sujet d'étude particulier de ce site. Contrairement à d'autres territoires du réseau plus proches de centres urbains, les agriculteurs de ce territoire peuvent difficilement développer des filières en circuits courts au vu du contexte du territoire et de la dynamique locale.

Le bassin se caractérise plutôt par la présence de plusieurs opérateurs économiques positionnés activement en faveur de l'agriculture biologique (Océalia, Centre Ouest Céréales, Cavac, Néolis...). Il peut donc être intéressant d'étudier plus en détails les conditions du développement de l'AB avec les opérateurs économiques. C'est l'axe thématique qui est proposé dans la candidature du territoire aux sites pilotes « eau et bio » pour les années à venir, ce qui n'empêchera pas de mener des actions en faveur d'une économie de proximité.

MARIE BUARD

CHARGÉE DE MISSION TERRITOIRES
marie.buard-vab@orange.fr





• FRAB NOUVELLE-AQUITAINE •

05 56 81 37 70

info@bio-nouvelle-aquitaine.com

un réseau de spécialistes pour vous accompagner

LES 6 ÉTAPES POUR RÉUSSIR VOTRE PROJET

1
Construire un projet global et ambitieux : rassembler les acteurs autour du projet, des consommateurs aux producteurs en passant par les élus et les techniciens des services concernés.

2
Agir sur le développement de la production : activer une économie locale, durable, abondante et variée, pour sécuriser les filières et garantir l'accès aux ressources vitales.

3
Agir sur la demande des consommateurs et des usagers : comprendre les attentes, généraliser les aliments biologiques en restauration collective, former les personnels et les convives, multiplier les sources d'approvisionnement.

4
Avancer progressivement : fixer des priorités, des étapes, inscrire le projet dans le temps pour accompagner les changements, lever des aprioris et permettre de nouvelles avancées.

5
Maîtriser les coûts : consacrer des moyens humains et financiers pour accompagner des projets vers l'autonomie, pour réaliser des économies, pour anticiper l'évolution des réglementations.

6
Communiquer sur le programme : mettre en valeur la cohérence du programme, la plus-value sociale, économique et environnementale, les impacts à moyen et long terme.

Janvier 2017

Territoire BioLogique

est édité par la Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique Nouvelle-Aquitaine

6 rue Château Trompette - 33000 Bordeaux

N° SIRET 531 163 939 00014

www.bio-aquitaine.com / www.penser-bio.fr

Tél. : 05 56 81 37 70 - Port. : 06 30 77 90 12 - info@bio-nouvelle-aquitaine.com

Directeur de la publication : Dominique Marion

Ont contribué à ce numéro :

Textes : Zaïda Arnau, Marie-Laure Devant, Karla Béquet, Marie Buard, Laurent Chupin, Stéphanie Bomme-Roussarie

Illustrations / Photos : Bio d'Aquitaine, Agrobio Poitou-Charentes, AgroBio Périgord, FNAB

Conception graphique : Maéva Debordes - Mise en page : Charlène Baraton

SOUTIEN FINANCIER

